



Contact Jennifer Bastard

Mail : jbastard@cpme.fr tel : 01.47.62.73.27

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame, Monsieur

Dans le cadre d'un futur projet de loi sur le droit à l'erreur, le gouvernement réfléchit à limiter la surtransposition des directives européennes,

La tendance française consiste trop souvent à saisir l'opportunité de la transposition d'une réglementation européenne pour adopter des dispositions spécifiques ou plus contraignantes que celles inscrites dans les textes européens, ce que la CPME a toujours dénoncé.

Ces surtranspositions sont un véritable frein à l'harmonisation des règles européennes, entraînent une perte de compétitivité des entreprises françaises et des distorsions de concurrence entre les PME européennes. Pour pouvoir travailler à armes égales sur le marché européen, les TPE et PME françaises doivent être soumises aux mêmes normes que leurs homologues européennes. Dans le cas contraire, leur compétitivité en est fortement affectée.

Aussi, je vous propose de nous transmettre les exemples de surtransposition qui s'appliquent dans votre secteur d'activité et que vous souhaitez remettre en cause **avant fin septembre 2017** afin que nous puissions relayer vos demandes.

Certain que vous saurez saisir cette opportunité,

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, l'expression de ma sincère considération.